

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/09/2024
Date d'affichage :
16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absent-Excusé :

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/09/069 : Approbation du compte administratif du budget communal 2023

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget communal puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2023	CA 2023 après Reports 2022 et RAR 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 117 009,62 €	3 117 009,62 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 591 828,46 €	3 591 828,46 € + 466 082,60 € de report = 4 057 911,06 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Excédent	474 818,84 €	940 901,44 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 275 015,26 €	4 275 015,26 € + 441 484,79 € de report +367 824,75 € de RAR = 5 084 324,80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 362 713,17 €	4 362 713,17 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : <i>Excédent puis Déficit</i>	87 697,91 €	- 721 611,63 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	562 516,75 €	219 289,81€

Ainsi,

- en intégrant les reports 2022 en recettes de fonctionnement (+ 466 082,60 €), le résultat de fonctionnement 2023 présente un excédent s'élevant à **940 901,44 €**
- le résultat d'investissement 2023 en intégrant les - 441 484,79 € de reports 2022 et les - 367 824,75 € de RAR 2023 en dépenses présente un déficit s'élevant à **- 721 611,63 €**, qu'il conviendra de combler par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au c/1068 au BP 2024,
- d'où un résultat 2023 après reports égal à **219 289,81€** (qu'il conviendra de reporter en recettes de fonctionnement au BP 2024 (c/002)).

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

